

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 06666
Numéro SIREN : 807 925 417
Nom ou dénomination : 2.C.V.B

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2020 sous le numéro de dépôt 10985

Greffe du tribunal de commerce de Bobigny



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 27/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/10985

Déposant :

Nom/dénomination : 2.C.V.B

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 807 925 417

N° gestion : 2019 B 06666



[Signature]

10985

Désignation de l'entreprise : 2 C V B Duree de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2
 Adresse de l'entreprise : 14 Rue Scandicci 93500 PANTIN Duree de l'exercice precedent * 1 2
 Numero SIRET * 3 0 7 9 2 5 4 1 7 0 0 0 4 8 Néant *

				Exercice N clos le, <u>31/11/2020</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé					
ACTIF IMMOBILISÉ - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AD	AG		
	Fonds commercial (1)	AE	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AF	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	6 150	1 637
Immobilisations en cours	AV	AW			
Avances et acomptes	AX	AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES *	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	4 993	4 993
TOTAL (II)		BJ	BK	6 150	6 630
ACTIF CIRCULANT - STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	50 258	
	En cours de production de biens	BN	BO	21 512	
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et fins	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	3 000	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	584 036	
	Autres créances (3)	BZ	CA	217 349	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS - DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CF	
Disponibilités		CE	CG	17 212	
Comptes de régularisation - Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK	893 367	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	6 150	899 998
Retenues (1) Dont droit au bail			CP	(3) Part à plus d'un an	
Créances de réserve de propriété *				Créances	

GREFFE
 27 JUL. 2020
 TRIBUNAL DE COMMERCE
 DE BOBIGNY (Seine-Saint-Denis)

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Designation de l'entreprise		2 C V B	Neant <input type="checkbox"/>	
		I series N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont verse 10.000)	DA	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> K)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	130 668	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	79 709	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (II)	DL	220 377	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	206 816	
	Dettes fiscales et sociales	DY	401 042	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	71 762		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	679 621		
Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	FF	899 998		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	FG	651 535		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et C.C.P.	EH			

* Des explications concernant cette nomenclature sont données dans la notice n° 2052



Handwritten signature

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052-SD 2020

Formulaire obligatoire, article 53 A
du Code général des impôts

Designation de l'entreprise		2 C V B		N°		Neant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N						
		Francs		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	{ biens * services *	FD	(2 917)	FE		FF	(2 917)
			FG	1 522 653	FH		FI	1 522 653
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 519 736	FK		FL	1 519 736	
	Production stockée *					FM	21 512	
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	113	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 541 361
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	442 947	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	(50 258)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	675 508	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX		
	Salaires et traitements *					FY	280 330	
	Charges sociales (10)					FZ	83 527	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	2 957
							GB	
		Sur actif circulant	dotations aux provisions *				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	2	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 435 014
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	106 347	
opérations au compte	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH	(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI	(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	400	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	400	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	400	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	106 747	

RÉVISIONS - en tableau n° 2053 - Des explications concernant cette rubrique sont données dans le formulaire n° 2052

SAGE Experts-comptables Janvier 2020



Handwritten signature

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2020

Formulaire obligatoire, article 53 A
du Code général de l'imposition

Designation de l'entreprise <u>2 C V B</u>		Nc ant <input type="checkbox"/>	
			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA 1 416
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD 1 416
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE 3 594
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH 3 594
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI (2 177)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK 24 862
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL 1 543 177
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM 1 463 469
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN 79 709
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP 5 760
		- Crédit-bail immobilier	HQ
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX	
	(6 ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PMI innovantes (art. 217 octies)		RC
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquième D)	RD
	(9) Dont transferts de charges	AI	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG (CRDS) <input type="text" value="A5"/>	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles, facultatives <input type="text" value="A6"/> obligatoires <input type="text" value="A9"/>			
	Dont cotisations facultatives Madelin <input type="text" value="A7"/> Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite <input type="text" value="A8"/>		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le pondre en annexe)	I exercice N		
DIFF FACTURES	Charges exceptionnelles 1 644	Produits exceptionnels	
AMENDE	1 950		
REMBRT INTERTS		1 417	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	I exercice N-1		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2020



Désignation de l'entreprise		2 0 0 V B										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP		TOTAL I				1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				3	
CORPORELLES		TOTAL II				KD		KE				KF	
FINANCIÈRES		TOTAL III				LN		LO				LP	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG		OH				OJ	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
INCORP		TOTAL I				1		3		4			
CORPORELLES		TOTAL II				IO		LV		LW			
FINANCIÈRES		TOTAL III				IY		NG		NH			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		OK		OL			
CORPORELLES	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		KD		KE		KF				
	Terrains				KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU			
	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV		KW		KX				
	Matériel de transport *				KY	3 500	KZ		LA				
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	4 297	LC		LD				
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	7 797	LO		LP				
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
Autres participations				8U		8V		8W					
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS					
Prêts et autres immobilisations financières				IT	4 993	IU		IV					
TOTAL IV				LQ	4 993	LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	12 790	OH		OJ					
CORPORELLES	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW		IX		
	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
	Inst gales, agenets et am des constructions				IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agenets, aménagements divers			IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport			IV		MP	3 500	MQ		MR		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	4 297	MT		MU	527	
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG	7 797	NH		NI	527	
	FINANCIÈRES	Participatons évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7		OW	
Autres participations				IO		OX		OY		OZ			
Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	4 993	2F		2G			
TOTAL IV				I3		NJ	4 993	NK		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		OK	12 790	OL		OM	527		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Handwritten signature

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le **3 1 1 2 2 0 1 9**

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 2 C V B Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1 - col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement
- (4) Ce montant comprend
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4.
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées »

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2020



Handwritten signature

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2020

Formulaire obligatoire - article 53 A
du Code général des impôts

Designation de l'entreprise : Z C V B Neant

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations (dotations de l'exercice)		Diminutions (amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises)		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Instr. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Instr. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	2 139	QI	1 361	QJ		QK	3 500
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 064	QM	1 596	QN		QO	2 660
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III	QU	3 203	QV	2 957	QW		QX	6 160	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	ØN	3 203	ØP	2 957	ØQ		ØR	6 160	

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						RE-PRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6		
TOTAL I											
Autres immobilisations corporelles	N°	N8	P6	P°	P8	P9			Q1		
TOTAL II											
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q°			Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R°	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Instr. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S°	S8	S9	T1	T2			
Instr. techniques (mat. et outillage)	T3	T4	T5	T6	T°	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Instr. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U°			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V°	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages recup. et divers	W4	W5	W6	W°	W8	W9	X1			
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X°	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM					NO		
TOTAL IV											
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV		
Total général non fiscal (NP + NQ + NR)	NW		Total général non fiscal (NS + NT + NU)	NY		Total général non fiscal (NW - NY)	NZ				

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables - janvier 2020



[Handwritten signature]

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2020

Formulaire obligatoire, article 55 A du Code général de l'imposition

Désignation de l'entreprise		2 C V B				Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) * 	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		02	03	04	05	
		9U	9V	9W	9X	
		06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6C	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence - montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du CGI					10	

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision
 NOTA - Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 48 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Handwritten signature

Désignation de l'entreprise : 2 C V B						Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	UM	UN		
	Prêts (1) (2)		UP	UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT	4 993	UV	4 993	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		VX	584 036	584 036		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY	4 872	4 872		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	178 958	178 958	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	123	123	
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC	270	270		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	33 126	33 126		
	Charges constatées d'avance		VS				
	TOTAUX			VT	806 379	801 385	4 993
RENVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF			
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d'1 an à l'origine		VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	206 816	206 816			
Personnel et comptes rattachés		8C	30 146	30 146			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	148 945	148 945			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	52 618	52 618		
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	161 309	161 309		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	8 024	8 024		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	71 762	71 762			
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX			VY	679 621	679 621		
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				
		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL		
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

SAGE Experts-comptables Janvier 2020



Handwritten signature

Désignation de l'entreprise 2 C V B		Formulaire déposé au titre de IIR		ET	Neant <input type="checkbox"/>	Exercice clos le 31/12/2019	
I. RÉINTÉGRATIONS						BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à IIR)						WA	79 709
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WF		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à IIR)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B - cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)	XX		1 920
	Amendes et pénalités	WJ	1 920	Charges financières (art. 39-13 ^o et 212 bis)	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						NY
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	24 862
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					
		- imposées au taux de 0 %					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme					
		- Plus-values soumises au régime des fusions					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à IIS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-13 et 212 du CGI)	SU		Zones d'entreprises (activité exonérée)	SW		
	Dépôts étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MS		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
						TOTAL I	106 490
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un GIE *							
Provisions et charges à payer non déductibles antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD), cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					
		- imposées au taux de 0 %					
		- imposées au taux de 19 %					
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					
		- imputées sur les déficits antérieurs					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation) 2A							
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223B du CGI)							
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							
Mesures d'atténuation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (Repos d'entreprises en difficulté) (art. 11 quater bis)	K0		Entreprises nouvelles (IIS) (art. 11 quater)	L2	
		PME à responsabilité limitée (art. 11 quater bis)	L0		Subventions d'investissement amortissables (art. 218)	K3	
		ZFE (art. 44 bis A) (art. 44 bis A)	OV		Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 bis bis)	IF	
		Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 bis bis)	PP		Zone d'investissement prioritaire (art. 44 bis quater)	PC	
		Entreprises nouvelles (IIS) (art. 11 quater)	L5		Zone de développement prioritaire (art. 44 bis quater)	PB	
		Zone de développement prioritaire (art. 44 bis quater)	PA				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à IIS)							
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont 1/ fraction optionnelle (art. 39-2)	X9		dont 1/ fraction optionnelle simulée de conduite	YH		
	dont 2/ fraction optionnelle (art. 39-2 bis)	YA		dont 2/ fraction optionnelle (art. 39-2 bis)	YB		
	dont 3/ fraction optionnelle (art. 39-2 ter)	YD					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				XI	106 490		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à IIS) *				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à IIS) *				XI			
RÉSULTAT FISCAL (BENEFICE (ligne XI) ou DEFICIT reportable en avant (ligne XO))				XX	106 490		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2020



Handwritten signature

Désignation de l'entreprise <u>Z C V B</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		10 068
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A	YN	YO	
		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

SAGE Experts-comptables, janvier 2020



Handwritten signature

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 55 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 2 C V B Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés ⁽¹⁾	Valeur d'origine ⁽²⁾	Valeur nette réévaluée ⁽³⁾	Amortissements pratiques en franchise d'impôt ⁽⁴⁾	Autres amortissements ⁽⁵⁾	Valeur résiduelle ⁽⁶⁾
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⁽⁷⁾	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⁽⁸⁾	Court terme ⁽⁹⁾	Long terme ⁽¹⁰⁾			Plus-value taxable à 19 % ⁽¹¹⁾
			19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

- 13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation affectée aux éléments cédés
- 14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés
- 15 Amortissements affectés aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale
- 16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement définie par les lois de 1966, 1968 et 1975 effectivement utilisée
- 18 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice
- 19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme
- 20 Divers (détail à donner sur une note annexée)

CADRE A plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⁽⁹⁾

CADRE B plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⁽¹⁰⁾

CADRE C autres plus-values taxable à 19 % ⁽¹¹⁾

(A) (B) (C)
(ventilation par taux)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 F du CGI

SAGE Experts-comptables Janvier 2020



Formulaire obligatoire - article 55 A du Code général des impôts

Designation de l'entreprise: 2 C V B Néant *

1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés 2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% <input type="checkbox"/> ou 12,8% <input type="checkbox"/> Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées <u>exclus du régime du long terme</u> (art. 219 I 1° bis du CGI) <input type="checkbox"/> Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I 1° bis du CGI) <input type="checkbox"/>
---	--

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (col J=S+D+F-G-H)
	À 19 % ou à 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I 4° sexies du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I 4° sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % ⁽¹⁾		
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
N-1						
N-2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N-3						
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5% (article 219 I 4° du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGIE Experts-comptables Janvier 2020



Désignation de l'entreprise : 2 C V B Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

	Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
	taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2				
TOTAL (lignes 1 et 2)	3				
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7				

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Handwritten signature

Désignation de l'entreprise: 2 C V B Néant *

Exercice ouvert le: 01012019 et clos le: 31122019 Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	YP	12,00
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 520 645
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	1 520 645

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	113
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	44 603
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	44 716

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	ON	974 488
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	95 350
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	48 618
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	2
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	1 118 458

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	446 903
---	----	---------

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	446 903
--	----	---------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 520 645
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	EY	12,00
Période de référence	HX	
Date de cessation	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 9
	GZ	3 1 / 1 2 / 2 0 1 9
	HR	/ / / / / /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

SAGE Experts-comptables Janvier 2020



Handwritten signature

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032



(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice
A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice déterminées au niveau du groupe fiscal	a
EBITDA fiscal de l'exercice déterminé au niveau du groupe fiscal	b
Fraction de charges financières nettes du groupe non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	c

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs déterminé au niveau du groupe fiscal	d
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé	e
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	f

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, excédant 1,5 une fois et demie les fonds propres	h

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report
A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 13ème alinéa de l'article 223 B du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)

de biens ou services	exercice de l'option	titre de l'exercice précédent	de l'exercice	au taux réduit de l'exercice	imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total						

2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI

Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention
Total	

3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

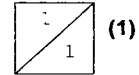
Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total	



Handwritten signature

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122019

N° SIRET : 8 0 7 9 2 5 4 1 7 0 0 0 4 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2 C V B

ADRESSE (voie) 14 Rue Scandicci

CODE POSTAL 93500

VILLE

PANTIN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		P5
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crits en bas à droite de cette même case
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



Handwritten signature



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01/01/2019 et clos le 31/12/2019 Régime simplifié d'imposition

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime réel normal

SI PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

Adresse du siège social:

2 CVB
14 Rue Scandicoff
93500 PANTIN

SIRET 8 0 7 9 2 5 4 1 7 0 0 0 4 8 Mèl : contact@2cvb.fr

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées

Installation de machines et équipements mécaniques

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%* Bénéfice imposable à 28% 62 370 Déficit

Bénéfice imposable à 15%

32 120

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Pôle de compétitivité, art. 44 undecies

Entreprise nouvelle, art. 44 septies

Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies

Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A

Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier cotée

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom / Adresse

N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom / Adresse

N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON

Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

Nom et adresse du conseil:

F&L AUDIT

38 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

93170 BAGNOLET Tél 01 24 03 00 71

OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

Tél

Date: 30/06/2020 Lieu

Qualité et nom du signataire PRESIDENT

Signature: 14 rue scandicoff

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 25% (au lieu de 20%) Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice de l'art. 2065-SD)



Signature

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
			b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
		e	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)	

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants, * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	
NICOLAS DESHAIS	100							
45 RUE DE LA COTE DES CHENES 93110 ROSNY-SOUS BOIS								

J DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION	
REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽¹⁾	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽²⁾	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

SAGE Experts-comptables janvier 2020





Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2019 ou exercice

Désignation de l'entreprise 2 C V B

du

Adresse 14 Rue Scardicci 93500 PANTIN

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	KANNOU HAKIM INGENIEUR ETUDES	114 AVE DU GENERAL MICHEL 75012
2	BEN AISSA HAYTHEM INGENIEUR ETUDE	5 BLD DE LEVENT 93150
3	VEPY GEOFFREY CHARGE D AFFAIRES	45 BIS RUE DE BENERAGE DE BAULLES 9442
4	ATOUAHRI LAILA INGENIEUR ETUDES	5 RUE SIMPLON 75013
5	BEHSALEM SONIA RESPONSABLE COMPTABLE	35 RUE DE LA COTE DES CHENES 93110
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	38 591	1 629		40 220				40 220
2	34 742	1 971		36 713				36 713
3	31 705	2 070		33 775				33 775
4	30 105	2 097		32 202				32 202
5	19 061			19 061				19 061
6								
7								
8								
9								
10								
**	154 204	7 767		161 971				161 971

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		3 706
Total		3 706

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2019. (total col. 9 + total col. 10) 10	165 677	- de l'exercice 2019 10	83 968
- de l'exercice précédent 10	7 411	- de l'exercice précédent 10	117 346

Nom et qualité du signataire DESHAIS
NICOLAS À PANTIN, le 30/06/2020
Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

SAGE Experts-comptables Janvier 2020



Signature



2CVB
Tour ESSOR 18 E
14 RUE SCANDICCI
93500 PANTIN

Villebon sur Yvette, 17/07/2020

Affaire: BEZONS La paix Pichet

Facture N°2020/382

Nature des travaux	U	Qté	P.U.	Montant HT
1er appel de fond 50% du budget prorata	F	1,00	10 300,00	10 300,00
Frais de gestion 8%	F	1,00	824,00	824,00
Budget Prorata 1030000x2%= 20600€ 1er appel 20600x50%= 10300€				
Montant HT				11 124,00
TVA 20%				2 224,80
Montant TTC				13 348,80

En votre aimable règlement à réception.

S.B.G. LUTECE
 SAS au capital de 242 000,00 Euros
 1 rue de Vitruve
 91140 VILLEBON SUR YVETTE
 Tél. 01 64 53 11 64 Fax 01 64 53 11 62
 RCS EVRY 445 304 637




2 C V B
Société par Actions Simplifiée
au capital de 10 000,00 Euros
Siège social : 14 Rue Scandicci

93500 PANTIN
R.C.S : 807.925.417

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 29/06/2020

Le 29/06/2020,
à 15H00,

Les associés de la société **2 C V B**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, , sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur NICOLAS DESHAIS, préside la séance en qualité d'associé possesseur de 100 actions.

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019, et quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Approbation de ces conventions,
- Révision de la rémunération du Président du Conseil d'Administration,

Questions diverses

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,



Handwritten signature in blue ink.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2019** faisant ressortir un **bénéfice** de **79 708,57** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **130 668,47** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **210 377,04** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **210 377,04** Euros, de la façon suivante :

- A la réserve légale, pour un montant de 1 000,00 Euros
- Au report à nouveau pour un montant de 209 377,04 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre du premier exercice social.

Résolution n° 3

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Le Président

SAS 2CVB
14 rue scandicci Tour essor
93500 PANTIN
Siret 807 925 417 00048 RCS de Bobigny
Tel 01 82 30 13 29 email : contact@2cvb.fr



Handwritten signature